L'APPROVISIONNEMENT DE NICE EN BLÉS AUX XIVe et XVe SIÈCLES

Karine BIENVENU

Résumé d'un mémoire de maîtrise d'histoire médiévale préparé sous la direction de M. Jansen

L'approvisionnement alimentaire des villes du bas Moyen-Age est un problème majeur : concentrations de populations toujours plus nombreuses, les villes sont en effet d'importants centres de consommation dont il convient d'assurer le ravitaillement. Aux XIVe et XVe siècles, la base de l'alimentation est toujours constituée par les céréales, et notamment les blés. Approvisionner les villes en grain est donc fondamental : c'est pourquoi les autorités urbaines sont très attentives à cette question primordiale, à l'image de la commune de Nice. Les archives communales de cette ville comportent en effet de nombreuses pièces des XIVe et XVe siècles, consacrées au ravitaillement en blés de 1301 à 1501, sur lesquelles nous avons fondé nos recherches. Ces sources sont de natures variées :

- Les livres de comptes du clavaire de la commune de Nice pour les années 1422¹, 1429, 1430 et 1432 et 1433 et d'un livre de comptes du clavaire uniquement réservé aux achats de blés réalisés par la ville en 1450². Ils fournissent de nombreux renseignements quant aux quantités, prix, et provenances des blés importés à Nice.
- Les contrats passés entre le conseil de la ville ou les syndics et les marchands, ou patrons de barque, pour la fourniture de grain à Nice.³ Nous disposons, de plus, d'une reconnaissance de dette des syndics à un marchand génois pour une livraison de grain⁴. Ces documents sont riches en informations concernant les importations communales de blés (quantités, prix, provenances des blés).
- Les autorisations d'importer des blés de Provence en période de pénurie : nous disposons de six exemples de dérogations accordées par les comtes de Provence ou le sénéchal au viguier de Nice ou au conseil de la ville, leur permettant exceptionnellement d'importer du grain de Provence pour leur consommation, en dépit de l'interdiction de faire circuler les blés alors décrétée par le comte en raison de la pénurie. Parmi les archives communales se trouve aussi une interdiction du duc de Savoie , en date de 1474, faite à douze villages de l'arrière-pays de Nice d'exporter leurs blés ailleurs que vers cette ville.
- Des saufs-conduits accordés par les ducs de Savoie aux importateurs de blés à Nice⁷; les ducs concèdent par ces textes des garanties, de sécurité notamment, à toutes les personnes apportant du grain, afin d'encourager les importations.
- La correspondance de la commune où nous trouvons également trois lettres émanant des autorités de Nice, (le viguier ou les syndics), ou adressées à elles par des marchands ou les autorités d'autres villes à propos de saisies de chargements de blés. Ces lettres sont donc des plaintes⁸ ou visent à informer la commune lésée. Elles nous donnent notamment des exemples de quantités de grain que se procure Nice.
- Les procurations de la commune, nous disposons de deux procurations de la commune à des Niçois : par la pièce HH001/01, en date de 1301, le juriste (« jurisperitus ») Rostaing de Revest doit aller demander au sénéchal de Provence des mesures favorisant les importations de blés à Nice. Le document HH001/10 [1374] est une procuration de la ville à Napoléon Grimaldi, marchand niçois, chargé d'aller acheter du grain en Normandie ou en Flandre. Ces pièces nous éclairent notamment sur le rôle des autorités dans le ravitaillement en blé, et le second document nous apporte en plus un exemple d'importation communale, avec mention des quantités et prix du grain.

¹ archives municipales de Nice, cotes CC1-CC2-CC3-CC4

² archives municipales de Nice, cote HH010

³ archives municipales de Nice, cotes HH001/03 [1311], HH003/01 [1389], HH003/03 [1457], HH003/4 [1478], HH003/05 [1483]

⁴ archives municipales de Nice, cote HH003/02 [1403]

⁵ archives municipales de Nice, cotes HH001/01 [1306], HH001/04 [1318], HH001/05 [1334], HH001/08 [1363], HH001/09 [1370], HH002/04 [1488]

⁶ archives municipales de Nice, cote HH002/02

⁷ archives municipales de Nice, cotes HH002/01 [1459-1482], HH002/03 [1483], HH002/05 [1501]

⁸ archives municipales de Nice, cotes HH001/06 [1340], HH006/01 [148?], HH006/02 [1488]

• Le contentieux des grains : les archives communales de Nice renferment plusieurs dossiers de contentieux liés au commerce des blés ; ils se composent notamment de cahiers de plusieurs dizaines de folios⁹. En dépit de leur caractère lacunaire (nous ne disposons que de 31 pièces pour deux siècles, dont quinze datent de la seconde moitié du XVe siècle), ces sources nous ont permis de recueillir de nombreuses informations concernant l'approvisionnement de Nice en blés et de nous interroger sur ses enjeux pour expliquer l'importance du contrôle communal, d'étudier l'acheminement du grain, les caractéristiques des importations, et l'organisation particulière mise en place par les autorités pour ravitailler la ville en temps de difficultés d'approvisionnement.

• Provenance des blés

Les archives communales mentionnent de nombreux lieux d'où partent des blés destinés à Nice (cf. carte) : les sources d'approvisionnement apparaissent plutôt régionales ; il semble que le grain n'arrive qu'assez rarement de régions plus lointaines.

Les quelques exemples de quantités de grain apportées à Nice dont nous disposons montrent que les importations les plus volumineuses et fréquentes viennent d'Italie, et notamment de Sicile, ou sont apportées par les marchands italiens. Les blés siciliens sont en effet mentionnés à deux reprises dans les archives communales : le 3 mars 1389, les syndics passent ainsi un contrat avec Baptiste Lomellino, marchand génois, pour obtenir au moins 9000 setiers de grain sicilien¹⁰. La Sicile, grande productrice de blés, apparaît providentielle pour l'approvisionnement des Niçois alors en proie à la disette¹¹, d'autant plus que toute la Provence est parallèlement touchée par la pénurie. Nice doit donc se procurer les importantes quantités de grain qui lui sont nécessaires dans une région assez lointaine comme la Sicile.

De même, lors de la probable disette de 1432, les chargements de grain sicilien transitant par Nice sont une des cibles des saisies niçoise (CC3 folio 74): *Item solvi Petro Domenegue subciario grossos VIII quod erat recepturus pro arestando navem de Honorato Flora in qua erat certam quantitatem grani que aportavit de Sicilia*. A ces deux exemples peut-être convient-il d'ajouter le contrat passé par les syndics avec un patron de barque originaire de Messine ¹³: « Colla de Donato de Messina » s'engage en effet à livrer 2500 setiers de froment à Nice. Le choix d'un patron de barque sicilien peut nous faire penser que ce grain sera acheminé de Sicile, mais nous n'en avons par la certitude. Nous n'avons dans nos sources que deux mentions explicites de blés siciliens et une troisième possible, mais dans deux de ces exemples, d'importantes quantités de grain sont en jeu (9000 et 2500 setiers), plaçant la Sicile au second rang des régions fournissant Nice, après le Languedoc, d'après les sources dont nous disposons. Compte tenu des lacunes, il est possible que la Sicile occupe une place plus importante, dans l'approvisionnement de Nice en grain. Toutefois, ces quantités, ajoutées aux autres apportées par les Pisans et les Ligues, placent bien les fournisseurs italiens de Nice en première position.

Des importations en provenance de Pise sont en effet mentionnées à deux reprises dans nos sources : le 24 octobre 1311, Simon de Storo, marchand à Pise, passe un accord avec Nice pour la fournir en blés pendant neuf mois¹⁴. Il s'agit donc d'une importante transaction, permettant certainement aux Niçois de se procurer de vastes quantités de grain du marché

⁹ Nous avons dépouillé quatre de ces cahiers ((8 bis), HH004/01 [1448], HH004/02 [1463], HH004/03 [1480], HH004/04 [1476-1480].

¹⁰ archives municipales de Nice, cote HH003/01

¹¹ A. Compan, Histoire de Nice et de son comté, Toulon, 1973, p.153

¹² L. Stouff, Ravitaillement et alimentation en Provence aux XIVe et XVe siècles, Paris, 1970, p.284

¹³ archives municipales de Nice, cote HH003/05 [1483]

¹⁴ archives municipales de Nice, cote HH001/03

pisan. Le 13 décembre 1430, 933 setiers de blés sont importés de Pise en plusieurs voyages par Jean de Montenero, qui figure ainsi dans les comptes du clavaire pour avoir reçu une somme d'argent ¹⁵: Solvi magistro Johani de Montenigro () pro intrata granorum sestariorum DCCCCXXXIII aportatus de Pisis in pluribus vicibus libras LIIII solidos VII. Même si nous n'en avons que deux exemples, il semble bien que les importations en provenance de Pise soient assez importantes. Mais les Niçois font peut-être plus souvent appel aux marchands ligures pour se procurer du grain.

Nos différentes sources font en effet apparaître de plus nombreux chargements de blés apportés à Nice par des marchands ligures mais dont on ne connaît pas la provenance exacte. Grâce aux comptes du clavaire, nous constatons que plusieurs importations de grain sont amenées en 1430 par des marchands de la côte ligure ¹⁶: *Item Jacobus Belese de Portu Maurixio aportavit Nicia sestarios CCCXXXXVIII grani debet habere pro intrata denarios XII qui asendunt libras XVII solidos VIII* (folio 77 verso).

Item Bartholomeus Preiire de Saona aportavit () sestarios CCCLXXXX grani debet habere pro intrata pro quolibet sestario denarios XII... (folio 78 verso). Nous avons donc deux exemples d'importation par des marchands de Porto-Maurizio et de Savone. D'après L. Stouff et P.L. Malausséna, 17 ces marchands viennent souvent en Provence pour acheter du grain. Cependant lorsque celle-ci manque de blés et que les marchands ligures ont des stocks suffisants pour vendre, ils fournissent souvent les Provençaux ou les Niçois.

Les comptes du clavaire montrent aussi que toutes les cargaisons saisies à Nice en 1450 sur ordre des syndics ¹⁸ appartiennent à des Ligures, venant de San Remo jusqu'à Rapallo: les navires des patrons de San Remo (« Sancto Romulo ») Jean Malholi et Pierre Bendi transportant respectivement 954 setiers de froment et 230 setiers d'orge, sont saisis le 27 janvier (folio 1 verso). Un navire mené par Jean Agricardi, patron de barque à Albenga (« Albinguena ») dont la cargaison de 1 102 setiers de blés appartient aussi à cinq marchands d'Albenga (Antoine Agricardi, Ambroise Riti, Jacques Miritei, Jacques Pariscorti, et « Thenius » Enrici), est saisi à Nice le 11 février (folio 2 verso). Un autre navire conduit par un patron et marchand de Rapallo, Nicolas Chatini, transportant 150 setiers d'annone, est pris le 31 octobre (folio 4 verso). Une barque menée par le patron et marchand de San Remo, Jean Malholi, est de nouveau saisi le 3 novembre pour ses 320 setiers de froment (folio 5 verso). Ces blés et tous les autres saisis par les Niçois en 1450 appartiennent à des marchands ligures, et représentent au total la quantité importante de 4 068 setiers.

Remarquons la place particulière que semblent occuper les Génois dans l'approvisionnement de Nice en blés : ils n'apparaissent dans nos sources que dans des contrats passés avec la ville, et jamais dans les livres de comptes pour des importations comme les autres marchands ligures.

En 1389 et en 1478¹⁹, les syndics de Nice passent ainsi des contrats avec des Génois, pour la livraison d'importantes quantités de blés à la ville; nous avons déjà vu plus haut le premier exemple qui concerne 9000 setiers de grain exportés de Sicile par Baptiste Lomellino. Le second contrat, avec Nicolas Regis et Laurent Doria, vise à importer à Nice 3000 setiers de froment dont la provenance n'est pas mentionnée. Les Génois semblent donc bien se consacrer au trafic lointain et de masse, comme le dit J. Heers ²⁰. Les Génois se procurent en effet du grain en orient, en Mer Noire, mais aussi en Sicile et dans le sud de l'Italie (Naples), ou encore en Flandre et en Allemagne du nord²¹, c'est pourquoi les syndics de Nice

¹⁸ archives municipales de Nice, cote HH010

64

¹⁵ archives municipales de Nice, cote CC3, folio 62 [1430]

¹⁶ archives municipales de Nice, cote CC3 [1430]

¹⁷ op. cit., p.58

¹⁹ archives municipales de Nice, cotes HH003/01 ET HH003/04

²⁰ L'occident aux XIV e et XV e siècles. Aspects économiques et sociaux, Paris, 1966, p. 185

²¹ *Ibid.*, p. 148-152 et 155

s'adressent à eux pour obtenir d'importantes quantités de blés de lointaine origine. Ils paraissent laisser la plupart des échanges régionaux de cabotage aux marchands des ports ligures plus modestes.

Au total, nous avons pu relever dans nos sources, la somme de 16 790 setiers de grain (dont 9000 venant de Sicile, et 918 de Fréjus) apporté à Nice par des marchands de toute la côte ligure, ce qui les place au premier rang des fournisseurs de blés à Nice. Même si nos sources sont limitées, les Ligures et les Italiens en général semblent bien jouer un rôle important dans le ravitaillement de la ville. Mais Nice a d'autres fournisseurs, plus au nord, dans les Etats de Savoie, elle se procure ainsi du grain piémontais.

Deux documents des archives communales de Nice font en effet référence à des importations de blés du Piémont, au XVe siècle.

Dans les comptes du clavaire de 1432 (CC3, folio 66 verso), nous trouvons la mention du paiement par la ville d'un mandataire auprès du duc de Savoie, pour lui demander du grain piémontais : *Item solvi Petro Massoni misso per dominos sindicos a domino nostro duci Sabaudie cum litteris pro habendo tracta de grano de Pedemontium, florenos X*. Cette requête s'inscrit probablement dans un contexte de pénurie à Nice. Les syndics font donc appel à l'aide du duc qui peut leur permettre d'obtenir du grain du Piémont, sous l'autorité savoyarde.

Par ailleurs, nous avons la mention d'une importation de blé piémontais en 1463 : dans un acte de contentieux ²² lié au grain, nous apprenons que Nice a reçu 1500 setiers d'annone du Piémont, et les a entreposés dans le grenier communal. Dans les deux cas, il est possible que Nice importe des blés piémontais alors qu'elle subit la pénurie. Même si nous manquons de documents, cette source d'approvisionnement paraît occasionnelle, voire exceptionnelle, car le Piémont est en général plutôt importateur de grain. Ces importations à Nice de grain piémontais pourraient aussi s'expliquer par la volonté ducale de développer le commerce entre les possessions alpines et méditerranéennes : le duc de Savoie Amédée VIII mène notamment une politique d'envergure dans ce sens, dans le second tiers du XVe siècle²³. Or les deux exemples d'importation que nous avons se situent en 1432 et 1463.

Il est donc possible que Nice importe du grain du Piémont quand celui-ci est excédentaire. Mais par rapport aux autres fournisseurs de Nice, le Piémont, en dernière position de notre classement par quantités, apparaît plutôt comme une source d'approvisionnement occasionnelle pour les Niçois. Nice se procure donc des blés à l'est en Italie, au nord en Piémont mais aussi en Provence, dont elle fait partie jusqu'en 1388.

Les importations à Nice de grain venant de Provence, se placent en troisième position dans notre classement par quantités, après l'Italie et le Languedoc, et en deuxième position en ce qui concerne le nombre d'importations relevées dans nos sources.

La Provence apparaît à ce nombreuses reprises dans les archives communales en raison des multiples permissions d'importé du grain provençal accordées au Niçois ; En 1318, le comte Robert autorise ainsi Nice à se procurer du grain dans les vigueries et baillies des comtés de Provence et de Forcalquier. ²⁴ En 1432, alors que Nice ne fait plus partie de la Provence, elle obtient du grain provençal certainement pour l'aider à remédier à la pénurie (CC3 folio 59): Solvi magistro Petro Alberti medico qui portavit litteras ad dominum gubernatorem Provincie pro habendo tractam grani, florenos II (folio 66) ... florenos XII grossos IIII quos dictus (Petrus Masssoni) est recepturus pro suo labore () ad obtinendum tractam anone tam Provincie quam Pedemonti.

²² archives municipales de Nice, cote HH004/02

²³ A. Compan, *op. cit.*, p.170

²⁴ archives municipales de Nice, cote HH001/04

De même, en 1488, alors que Nice n'est plus provençale depuis un siècle, elle obtient une nouvelle autorisation d'importer des blés de Provence²⁵. Les Niçois peuvent donc, par exemple, importer du grain de Marseille, qui contrôle avec Arles et Avignon la majeure partie du commerce des blés provençaux.

Nos différentes sources nous montrent, d'autre part, que les importations de Provence proviennent de villes ou villages plus ou moins proches de Nice, à commencer bien sûr par ceux de son arrière-pays.

Nice se procure en priorité du grain dans les villages de son immédiat arrière-pays qui faisaient partie, avant 1388, des vigueries et baillies de la Provence orientale. En 1334, le sénéchal de Provence accorde ainsi aux Niçois la permission d'importer du grain de la baillie de Puget-Théniers, et de celle du comté de Vintimille et du Val de Lantosque²⁶.

De même, en 1363, la reine Jeanne ordonne à la viguerie de Puget-Théniers, à la baillie de Vence (qui fait partie de la viguerie de Nice) et à la viguerie du comté de Vintimille et du Val de Lantosque, de permettre à Nice d'importer du grain de ces territoires proches, au nord et à l'est de sa propre viguerie.

La dédition de Nice à la Savoie en 1388 ne modifie pas fondamentalement la situation. En 1474, le duc de Savoie interdit à un certain nombre de villages, qui faisaient autrefois partie des vigueries citées précédemment, d'exporter du grain, afin de garantir un minimum de ravitaillement à Nice ²⁷; cette mesure s'adresse à Villefranche, Eze, la Turbie, Sainte-Agnès, Castillon, Peille, l'Escarène, Berre, Contes, Châteauneuf, Tourrette et Aspremont. Ces lieux, proches de Nice, constituent une de ses premières sources d'approvisionnement.

Les villages de l'ancienne viguerie provençale de Puget-Théniers continuent aussi d'être sollicités, le 6 octobre 1430, le clavaire achète ainsi du grain à Jacques Bauchier de Sigale (CC3, folio 50): *Solvi Jacobo Baucherii de Sigala pro sestariis III grani ad racione de solidos XVIIII pro sestario* ... Ce grain provient certainement de Sigale, comme le marchand.

En 1432, un mandataire des syndics est rémunéré par le clavaire pour être allé chercher du grain à Toudon (CC3, folio 32 verso): Solvi Anthonio Damiga de mandato dominorum sindicorum a die II madii pro eundo ad Todonum causa habendi granum ...

Le déplacement de la frontière politique n'interrompt pas non plus les liens de proximité avec le pays grassois. Nice s'approvisionne toujours dans les vigueries provençales voisines comme celle de Grasse ou la baillie de Saint-Paul. Un marchand de Saint-Paul, Jacques de Malvanis apporte ainsi 404 setiers de grain à Nice en 1430, et figure dans les comptes du clavaire (CC3, folio 3) qui lui verse alors une somme d'argent.

Du grain de Vence (baillie de Saint-Paul) est fourni à Nice en 1432 par François de Berre, mandé par la ville, qui reçoit à ce titre une rétribution de la part du clavaire (CC3, folio 32 verso). Cinquante setiers de grain d'Antibes (viguerie de Grasse) sont apportés à Nice par Pierre Martini en 1430, pour lesquels il perçoit une somme d'argent du clavaire (CC3, folio 17 verso). Un marchand d'Antibes, André Robion, apporte 64 setiers de grain la même année, et reçoit lui aussi une somme d'argent (CC3, folio 87 verso). Grasse et Saint-Paul sont encore citées parmi les villes devant fournir du grain à Nice, en 1488 dans une autorisation accordée aux Niçois d'importer des blés provençaux²⁸. C'est sources d'approvisionnement s'expliquent bien sûr par leur proximité géographique avec Nice. Mais le fournisseur provençal que l'on retrouve le plus fréquemment n'est pas le plus proche, il s'agit de Fréjus.

²⁵ archives municipales de Nice, cote HH002/04

²⁶ archives municipales de Nice, cote HH001/05

²⁷ archives municipales de Nice, cote HH002/02

²⁸ archives municipales de Nice, cote HH002/04

Dans les archives communales, nous rencontrons en effet très souvent des importations de blés en provenance de la viguerie de Draguignan. En 1306, le comte de Provence, Charles II adresse ainsi au viguier de Draguignan une lettre pour l'informer de sa décision d'autoriser les Niçois à faire importer du grain de cette viguerie, malgré l'interdiction de faire circuler les blés²⁹. De même, dans l'autorisation de 1488 d'importer du grain provençal³⁰, Grimaud, qui appartient à la viguerie de Draguignan, est cité parmi les villages devant fournir du grain à Nice.

Les comptes du clavaire de Nice et d'autres documents nous montrent également que Fréjus, important marché céréalier, est une source d'approvisionnement assez fréquente pour les Niçois ; une reconnaissance de dette en date de 1403³¹ nous apprend ainsi que les syndics ont acheté 918 setiers de froment à Antoine Turrilha, marchand génois habitant Fréjus. Cette ville ayant un important marché céréalier, elle attire les marchands génois, et ce grain livré à Nice a donc certainement été acheté à Fréjus par ce marchand. En 1430, le clavaire verse des sommes d'argent à quatre marchands ayant apporté à Nice du grain du marché fréjussien (CC3, folio 77 verso). Commune debet dare Luco Foresta pro intrata sestarios DCCLXXXXV grani quos aportavit de Foro Julio ... Item dictus Petrucho (Martini) aportavit de Foro Julio in Nicia sestarios (...) LXXX debet habere... Itam Bartholomeus Bernerii aportavit de Foro Julio sestarios CCL () Itam dicta commune debet dare Georgino Rogerii pro sestariis CCCLXXVI grani pro intrata quibus emit de Thomaxino Tardio de Mentone qiu ipsum aportavit de Foro Julio... (CC3, folio 81 verso).

De même, dans l'autorisation d'importer des blés provençaux en 1488,³² Fréjus est clairement désignée comme un des lieux où les Niçois peuvent s'approvisionner.

Fréjus apparaît bien comme une source d'approvisionnement importante pour Nice. Cette ville est, en effet, le grand marché céréalier de la Provence orientale au XVe siècle. Elle regroupe les riches productions de la fertile vallée de l'Argens, de la région du Verdon et de la Haute Provence³³. Son marché est donc très fourni et constitue un important centre d'approvisionnement, pour les Niçois et les Ligures notamment. E. Baratier a ainsi montré que près de 20% des bateaux s'approvisionnant à Fréjus viennent de Nice.

Mais Nice reçoit aussi du grain de terres provençales plus lointaines, en provenance de Hyères, Saint-Geniès ou Berre notamment. Ainsi en 1306, Charles II adresse au viguier de Hyères et au bailli de l'île de Saint-Geniès la même lettre qu'au viguier de Draguignan: Vicari Draguignani ac Arearum et baiulo insule sancti Genesii, que nous avons évoqué précédemment³⁴.

En 1430, Nice reçoit de nouveau une importation de Hyères, mais aussi une de Berre (CC3, folio 78 verso): *Item Monetus Marquesa de Villafranca aportavit de Ereiis sestarios LXXVII grani debet habere pro intrata...* (...) *Item Monreal de Antipoli aportavit in Nicia de Berra de Provincia* (...) *sestarios CCCLXXXIII grani...*

La région de Berre et Saint-Geniès ne produisant pas de blés, mais étant plutôt spécialisée dans les salins, nous pouvons supposer que le blé importé de là-bas vient certainement des vallées de l'Arc ou de la Durance. Selon N. Coulet, Berre et Martigues

67

²⁹ archives municipales de Nice, cote HH001/02

 $^{^{\}rm 30}$ archives municipales de Nice, cote HH002/04

³¹ archives municipales de Nice, cote HH003/02

³² archives municipales de Nice, cote HH002/04

³³ E. Baratier, « Les relations commerciales Provence-Ligurie » dans *Actes du premier congrès historique Provence-Ligurie*, Vintimille -Bordighera 2-5 octobre 1964, 1966, p.154

³⁴ archives municipales de Nice, cote HH001/02

(c'est-à-dire Saint-Geniès) exportent du grain du pays d'Aix. Enfin, en 1488, Hyères fait aussi partie des villes devant procurer du grain aux Niçois 6.

Nice importe donc des blés de différents parties de la Provence, de son voisinage immédiat jusqu'à des lieux plus éloignés comme Berre. La Provence apparaît donc dans nos sources comme un fournisseur plutôt important de Nice, même si les quantités en provenance de cette région ne semblent pas atteindre l'ampleur de celles apportées par les Italiens. Mais il convient de rappeler que nos sources sont limitées.

Nice a un autre fournisseur d'importance à l'ouest : le Languedoc.

En 1457, année de disette générale, la ville doit faire appel à un marchand de Montpellier pour s'approvisionner en froment ³⁷; le 22 mars, les syndics passent un contrat avec Côme Grimaldi, mandataire de Jacques Spanhaci de Montpellier, qui s'engage à fournir 12 000 setiers de froment languedocien à Nice (*tracta frumenti in Linga Occitana* ou *patria occitana*), à raison de 2000 setiers tous les deux mois pendant un an.

Si cet exemple concernant du grain languedocien est le seul dont nous disposons dans nos sources, et s'il intervient en temps de disette, nous pensons cependant que Nice doit avoir assez fréquemment recours aux blés du Languedoc, même en temps normal. Selon L. Stouff ³⁸et J. Gautier-Dalché³⁹, la Provence et Nice procédaient à de fréquents échanges commerciaux avec le Languedoc, grand exportateur de grain, notamment pour s'approvisionner en blés. En 1339⁴⁰, les Niçois se sont procuré du grain languedocien d'une autre façon, en saisissant le chargement de deux marchands de Sérignan, qui transitait par Nice, en direction de Pise. Cela confirme le fait que le Languedoc exporte ses blés assez loin en passant notamment par Nice. Ils sont donc ici une cible privilégiée des saisies niçoises.

L. Stouff pense que plus une région est touchée gravement par la disette, plus ses sources d'approvisionnement sont lointaines. Le cas extrême dont nous disposons pour Nice est ainsi une importation venant de Normandie ou de Flandre.

En effet, en 1374⁴¹, les autorités de Nice envoient un procurateur chercher du grain jusqu'en Normandie ou en Flandre (*in partibus Normandie seu Flandrie aut alibi*); le 17 décembre, le conseil de la ville donne en effet procuration à Napoléon Grimaldi pour l'achat de 6000 setiers de blés au nom de la commune. Il s'agit d'une importation de masse et de très lointaine provenance, réalisée par la commune dans un contexte de disette à Nice, alors qu'une partie de la Provence est également touchée par la disette. ⁴² D'après J. Heers⁴³, dès la fin du XIIIe siècle, il existe un trafic céréalier entre le sud et le nord de l'Europe, les Génois transitent en effet régulièrement par le détroit de Gibraltar, pour se procurer à Bruges les blés de Flandre et d'Allemagne du nord. Les Niçois, en 1374, suivent donc leur exemple.

C'est le seul exemple d'importation aussi lointaine qui apparaisse dans nos sources. L'Europe du nord peut donc être une des sources non négligeables du ravitaillement niçois, mais l'état des sources ne permet pas d'en évaluer l'importance réelle.

³⁵ Aix-en-Provence, Espace et relations d'une capitale (milieu XIV e siècle-milieu XV e siècle), Aix, 1988, p. 494

³⁶ archives municipales de Nice, cote HH002/04

³⁷ archives municipales de Nice, cote HH003/03

³⁸ op. cit, p.66

³⁹ M. Bordes (dir.), op. cit., p. 59

⁴⁰ archives municipales de Nice, cote HH001/06

⁴¹ archives municipales de Nice, cote HH001/10

⁴² L. Stouff, op. cit., p. 284

⁴³ op. cit., p. 155

Si les sources mentionnent de nombreux lieux fournissant Nice en grain, elles sont cependant trop limitées pour nous permettre d'évaluer vraiment l'importance respective de chacun de ces lieux dans le ravitaillement de la ville. Nous pouvons simplement dire que les chargements de blés venant d'Italie ou apportés à Nice par des Italiens, et notamment les Ligures, sont assez importants. Mais nos sources sont la plupart du temps muettes quant à la provenance réelle des grains apportés par ces marchands, qui ne sont pas producteurs. Les exemples d'exportations provençales sont également assez nombreux, mais concernent des quantités généralement modestes. Nice, en revanche, importe parfois de grandes quantités de grain languedocien, mais nos sources ne nous permettent pas de mesurer la fréquence effective de ces échanges. D'après les archives communales, ces trois sources d'approvisionnement régionales semblent être les plus importantes pour Nice. L'Europe du nord et le Piémont apparaissent plutôt comme des sources d'approvisionnement secondaires, voire occasionnelles pour Nice, mais là aussi le manque de documents peut nous pousser à des conclusions trop hâtives.

• Les quantités importées

Hormis la qualité du grain, les archives communales nous fournissent quelques données sur les quantités de blés arrivant à Nice. Nous avons donc essayé de dégager les caractéristiques quantitatives des importations niçoises.

Dans nos sources, trente quantités de blés importées à Nice sont mentionnées, entre 1340 et 1488. En dépit de la diversité typologique des sources dont ils sont extraits, ces exemples permettent de relever les caractéristiques des importations niçoises. Les quantités de blés apportées sont assez variables, mais semblent majoritairement petites ou moyennes. Seize chargements sont inférieurs à 500 setiers, six entre 500 et 1000, quatre entre 1000 et 2500, trois de 6000 à 9000 et un de 12000 setiers.

Plus de moitié des chargements importés étudiés sont inférieurs à 500 setiers, la majorité d'entre eux étant de 200 à 400 setiers. Les importations conséquentes, de plus de 1000 setiers, ne constituent pas le tiers des importations. Pour mieux comprendre ces importantes différences de quantités, il convient d'étudier ces importations une à une, pour en dégager la logique.

En classant les importations de blé en fonction de leur quantité, on voit apparaître cinq groupes : les importations allant de 50 à 150 setiers, elles sont au nombre de cinq (une saisie et quatre importations pour lesquelles des sommes sont versées par le clavaire). Ces exemples laissent ainsi à penser que ce sont les importations régulières qui fournissent les quantités les plus modestes à Nice; les onze importations de 230 à 404 setiers, elles se composent de trois saisies et huit importations pour lesquelles des sommes sont versées par le clavaire, et confirment ainsi notre hypothèse selon laquelle les importations habituelles portent sur des quantités de blés plutôt moyennes ; les importations de 850 à 1 102 setiers, ces six exemples regroupent trois saisies, une importation pour laquelle une somme est versée par le clavaire, et deux achats réalisés par la vile. Nous voyons ainsi que les importateurs peuvent aussi apporter d'eux-mêmes à Nice d'importantes quantités de blés, apparemment par mer⁴⁴. Ceux-ci transportent donc des chargements de volumes différents, même si les importations de quantités moyennes semblent plus fréquentes. Remarquons que les moins importants des achats réalisés par la commune se situent dans cette classe, et s'élèvent à 881 et 918 setiers, soit déjà d'importantes quantités. Les importations de 1 500 à 3 000 setiers, elles sont au nombre de quatre, dont trois faites par la commune, et une pour laquelle une somme est

⁴⁴ Tous les grains dont la provenance est mentionnée viennent en effet de ports italiens ou provençaux

versée par le clavaire. L'importation de ces importantes quantités est probablement liée à des situations de pénurie ou de cherté du grain ; les autorités communales importent alors en une seule fois de grandes quantités de blés pour remédier à la situation. L'importation de 1 877 setiers est faite par Pierre Grimaldi, qui n'est certainement pas un petit marchand, mais plutôt un des rares à pouvoir importer d'aussi grandes quantités. Les importations de 6 000 à 12 000 setiers, les quatre exemples dont nous disposons proviennent tous de l'approvisionnement communal, que ce soit par contrat, procuration ou autorisation d'importer de Provence. Il s'agit peut-être là encore de parer à des situations de cherté ou de pénurie par des importations massives de lointaine provenance : Languedoc, Sicile, Flandres ou Normandie, une seule fois de Provence. Remarquons d'ailleurs que c'est la plus importante des quantités venues de Provence, nos exemples montrent qu'elle exporte d'habitude de modestes ou moyennes quantités de blés. Nous voyons donc que les quantités varient en fonction de l'importateur ou de la façon dont elles parviennent à Nice.

Les quantités les plus importantes sont en effet importées par les autorités communales, nous en avons huit exemples, de 881 à 12 000 setiers. Les importations de plusieurs milliers de setiers sont très rares et sont exclusivement le fait de la commune ; elles visent certainement à remédier à des situations de cherté ou de pénurie.

Les quantités un peu moins importantes ou moyennes sont souvent fournies par des saisies réalisées par les Niçois, trois d'entre elles sont comprises entre 880 et 954 setiers, trois autres entre 230 et 378 setiers, la plus modeste s'élevant à 150 setiers. Ce sont donc des quantités toujours inférieures à 1 000 setiers. Ceci traduit probablement les choix délibéré des Niçois de s'emparer des chargements les plus importants du commerce libre, pour palier à la pénurie, *pro vigenti necessitate ipsius civitatis* ⁴⁵. En cette année 1450, plus de 4 000 setiers sont ainsi saisis au total sur sept navires.

Enfin, les petites et moyennes quantités semblent souvent importées de façon spontanée par les marchands, hormis deux chargements importants (1 877 et 933 setiers), huit sont compris entre 250 et 404 setiers, et quatre entre 50 et 80 setiers. Seuls quelques grands négociants peuvent en effet faire du trafic de masse, mais la majorité des marchands doit plutôt pratiquer un commerce modeste. D'autre part, ces exemples nous font penser que les importations spontanées sont les plus nombreuses et les plus fréquentes, mais que la plupart du temps elles transportent des quantités de blés plutôt modestes.

Les importations de blés à Nice sont donc très hétérogènes, la majorité d'entre elles semble apporter de petites ou moyennes quantités de moins de 400 setiers de grain. A celles-ci, il convient d'ajouter les nombreuses petites importations arrivant par voie terrestre, de l'arrière-pays par exemple, dont nos sources ne font pas état. Les rares cas d'importations de plusieurs milliers de setiers n'émanent, elles, que de l'approvisionnement communal.

• Les prix des blés importés

Les sources nous fournissent quelques exemples de cours.

Plusieurs sources (comptes, contrats, procurations) font apparaître au total quinze exemples de prix de 1340 à 1478, dont huit pour la seule année 1450.

_

⁴⁵ archives municipales de Nice, cote HH010, folio 1 verso (1450)

Les prix des blés achetés par la commune de Nice au XIVe et XVe siècles, d'après les archives communales

Pièce	Date	Objet	Blés	Prix du setier
HH001/06	mars 1340	Saisie	Froment conségal	1 florin maximum
HH001/10	décembre 1374	Achat	Divers	1 florin ⁴⁶
HH003/01	mars 1389	Achat	Divers	8 gros
CC3	octobre 1430	Achat	?	7 gros ⁴⁷
HH010	27 janvier 1450	Saisies	Froment	1 florin
	"	"	"	11 gros
	"	"	Orge	5 gros 2 quarts
	11 février 1450	"	"	"
	"	"	Froment	11 gros
	2 mars 1450	"	"	1 florin
	31 octobre 1450	"	"	9 gros
	3 novembre 1450	"	"	10 gros
HH003/03	mars 1457	Achat	"	10 gros 2 quarts
HH004/04	mars 1478	"	11	1 florin 3 gros

Pour compléter ces données éparses et peu nombreuses, nous nous sommes aidés des prix du froment à Nice cités par Eugène Caïs de Pierlas⁴⁸ : 1389 et 1397, 8 gros (22 petits sous) le setier ; 1434, 8 gros le setier, 1437, 12 gros le setier, 1461, 12 gros le setier (6 gros l'émine).

Nos données présentent plusieurs limites : il est difficile, à partir de ces données éparses d'étudier en détail la fluctuation des prix des blés à Nice aux XIVe et XVe siècles. D'autre part, nous ne connaissons l'équivalence en monnaie de compte que pour le prix figurant dans le livre de compte de 1430 (CC3). Les cours du florin de tous les autres prix dont nous disposons ne sont pas forcément identiques à celui là. La comparaison de ces prix est donc incertaine. Il est donc hasardeux de réaliser une courbe des prix, nous nous contenterons de placer nos données sur l'échelle du temps pour tenter de dégager un mouvement général. Ces prix sont, de plus, fixés par la commune lors de saisies ou d'achats, et ne sont pas forcément représentatifs des cours du marché. Les autorités ont probablement imposé ces prix, tout au moins pour les saisies, et peut-être négocié ceux des achats.

Pour le XIVe siècle, aucun prix n'apparaît dans les archives communales avant 1340 (un florin le setier de froment) et le suivant ne se situe qu'en 1374 (toujours un florin). Entre ces deux informations, nous n'avons aucun autre exemple de prix. Ces deux cours figurent peut-être parmi les prix maximum imposés par les autorités au XIVe siècle, car ils correspondent apparemment à deux périodes de pénuries importantes. Les prix du marché montent cependant certainement plus haut. Le dernier chiffre dont nous disposons pour ce siècle est de huit gros le setier de divers grains en 1389 ; le prix est peut-être moins élevé parce qu'il ne s'agit pas exclusivement de froment. Mais ne connaissant pas les différents cours du florin au XVe siècle, nous ne pouvons pas affirmer que ce prix est beaucoup plus bas

71

⁴⁶ Trois florins l'émine génoise dans le texte qui correspond à trois setiers de Nice d'après la conversion réalisée dans les comptes HH010, folio 3 verso (1450). La monnaie utilisée à Nice est le florin de petit poids correspondant à 12 deniers de gros, d'après les conversions du clavaire dans ses différents livres de comptes.

⁴⁷ Dix-neuf sous de compte dans le texte, correspondant à peu près à sept gros en monnaie réelle, un gros correspondant à trente-deux deniers d'après les autres conversions effectuées dans le même livre de comptes

⁴⁸ La ville de Nice pendant le premier siècle de la domination des princes de Savoie, Turin, 1898, p. 275

que les précédents. Cet exemple tend aussi peut-être à montrer qu'en temps normal, le prix du setier de froment doit être inférieur au florin, ce que Caïs de Pierlas confirme pour 1397.

De 1389 à 1430, nous n'avons aucune mention de prix dans les archives communales. Les comptes du clavaire de 1430 (CC3 folio 50) font apparaître un achat de grain par la commune au prix de 19 sous le setier, soit à peine plus de sept gros. S'il s'agit de froment, c'est le prix le moins élevé de nos exemples, mais il peut très bien s'agir d'un autre type de céréale, comme l'orge, et dans ce cas ce prix serait plus élevé que celui pratiqué à l'hiver 1450 (5,5 gros)⁴⁹, si le cours du florin est à peu près équivalent. Caïs de Pierlas nous apprend que le setier de froment vaut huit gros en 1434, et qu'il monte jusqu'à un florin en 1437. Cette période d'augmentation coïncide avec la grave disette des années 1431-1435⁵⁰ et la cherté du grain à cette époque décrite dans une plainte de marchands de Sérignan, *magna penuria et caristia bladi*⁵¹.

Ensuite nous n'avons plus d'information avant 1450, pour cette année, nous disposons de huit prix d'achat par la commune de chargements saisis, deux concernant de l'orge s'élèvent à 5,5 gros, le 27 janvier et le 11 février. Les autres grains que le froment connaissent généralement moins de variations dans leurs prix, d'après L. Stouff⁵². Ils sont moins recherchés que l'annone, ce qui explique aussi que le prix passe du simple au double de l'orge au froment ; le setier d'annone vaut en moyenne près de 11 gros en 1450, avec des prix s'échelonnant de neuf à douze gros. Un contrat de 1457 nous indique que le froment est acheté par la commune au prix de 10,5 gros cette année-là. Si ces deux prix sont proches, nous ne pouvons cependant pas conclure à une stabilité des cours, par défaut d'information sur les différentes valeurs du florin et sur les prix pendant sept années.

Le dernier prix qui apparaît dans les archives communales est d'un florin trois gros le setier de grain en 1478, c'est le cours le plus élevé dont nous disposons, mais nous ne savons pas s'il s'agit de froment ou d'une autre sorte de blé, et il peut très bien correspondre à une année où le cours du florin est élevé. S'il s'agit bien d'un prix réel assez élevé, cela pourrait traduire un moment de cherté à Nice ou encore être dû aux difficultés d'approvisionnement qui touchent Nice à cette époque, comme toute la Provence⁵³. Les cours du marché sont certainement encore plus hauts, puisqu'il s'agit ici d'un prix imposé par la commune. Si l'on compare ce chiffre aux deux autres fournis par Caïs de Pierlas pour 1461 et 1482 (un florin), l'année 1478 apparaîtrait comme un pic de cherté si le cours du florin était invariable. Et globalement, en regroupant les prix figurant dans les archives communales et ceux donnés par Caïs de Pierlas, nous voyons qu'il est possible que le setier de froment ait un cours plus élevé dans la seconde moitié du XVe siècle (ce qui pourrait peut-être s'expliquer en partie par la succession des difficultés d'approvisionnement à cette époque), mais nous ne pouvons pas être affirmative puisque cette situation peut très bien correspondre aussi à une période où le cours du florin est plus élevé.

Si nous ne pouvons que difficilement comparer les prix de différentes époques, il semble cependant probable que les prix du froment acheté par la commune au cours des XIVe et XVe siècles aient subi quelques fluctuations. Cependant, il convient de relativiser ces variations.

En effet, en supposant que le cours du florin n'ait que peu varié aux XIVe et XVe siècles, les variations de prix que nous pourrions alors constater sont en fait d'assez faible ampleur, notamment par rapport aux importantes fluctuations constatées ailleurs. Les prix relevés dans les archives communales s'échelonnent de sept gros à un florin trois gros pour un

⁴⁹ archives municipales de Nice, cote HH010

⁵⁰ L. Stouff, *op. cit.*, p. 285

⁵¹ archives municipales de Nice, cote HH001/06 (1340)

⁵² op. cit., p.71

⁵³ op. cit., p.284

setier de froment ; toujours en supposant une faible variation du cours du florin, il y aurait un rapport de simple au double entre ces deux valeurs, alors que dans d'autres villes les variations sont souvent beaucoup plus importantes. Bien sûr nous ne disposons là que des prix imposés par la commune, qui ne traduisent pas forcément l'ampleur des variations des prix du marché. Si les fluctuations des cours du marché réglementé étaient également assez peu accentuées, cela pourrait s'expliquer par le site de la ville : d'après J. Heers, les prix des céréales connaissent des variations moins importantes dans les ports, parce qu'en cas de problèmes d'approvisionnement, des blés peuvent arriver de très loin grâce au trafic maritime⁵⁴. Les prix contrôlés par la commune ne varient donc qu'assez peu au cours des XIVe et XVe siècles, et ont peut-être une légère tendance à la hausse dans la seconde moitié du dernier siècle. Il est possible qu'il en soit de même pour les cours du marché. En comparant nos données aux prix provençaux, nous constatons cependant que les cours des blés achetés par Nice semblent relativement élevés.

En effet, si l'on confronte nos quinze exemples à ceux donnés pour plusieurs villages et villes de Provence par L. Stouff⁵⁵, nous constatons d'importants écarts : l'émine de froment vaut ainsi en moyenne de 21 deniers à 5 sous en Provence aux XIVe et XVe siècle. Si l'on prend comme référence le prix de dix-neuf sous constaté à Nice en 1430 (CC3), le froment apparaît plus cher à Nice. Bien sûr ces prix se situent parfois dans des périodes de cherté ou de difficultés d'approvisionnement, et sont alors plus élevés que les prix pratiqués en temps normal, mais ils sont aussi fixés par la commune et ont donc certainement subi moins de hausses excessives que les prix du marché. A Draguignan, lors de la crise de 1346-1358, ⁵⁶ le prix du froment augmente de façon importante (jusqu'à environ seize sous le setier) mais n'atteint même pas semble-t-il le cours minimum constaté à Nice. Ces exemples nous poussent donc à penser que les prix des blés achetés par Nice sont certainement assez élevés, même si les problèmes d'équivalences monétaires ne nous permettent pas d'être affirmative.

Cependant, dans son article sur *Les relations d'Arles et de la Ligurie au XVe siècle*, L. Stouff donne cette fois des prix pour Arles : de 1430 à 1431, le setier de froment vaut de sept à dix gros ; en 1453, il s'élève à neuf gros et l'orge à cinq gros. Le niveau des prix arlésiens en temps de pénurie semble assez proche de celui de Nice en pareille circonstance : rappelons que la commune de Nice achète du grain au prix de sept gros le setier en 1430 (CC3)et de neuf à douze gros le setier de froment et 5,5 gros celui d'orge en 1450 (HH010).

Les prix pratiqués à Grasse à cette époque sont comparables à ceux de Nice. P.L. Malausséna⁵⁷ donne plusieurs exemples concernant les cours du froment à Grasse, dans la première moitié du XIVe siècle, le setier de froment vaut en moyenne 20 sous. En mai 1347, au moment de la grande peste, il atteint la somme de 45 sous, et son cours monte encore audelà⁵⁸. Au XVe siècle, le prix est à la hausse et va en moyenne de 20 à 32 sous⁵⁹, soit des valeurs assez semblables à celles de Nice, si l'on considère que 20 sous correspondent à 7,5 gros à Nice en 1430 d'après les conversions du clavaire (CC3). En 1450, les prix du marché grassois dépassent cette fois les cours contrôlés de Nice, le setier se vend 18 gros puis 28 gros en avril 1450⁶⁰, soit un florin six gros puis deux florins quatre gros ; alors que pour Nice nos exemples qui sont des prix fixés par la commune pour les blés saisis, ne vont pas au-delà du florin. Cet exemple montre peut-être que les prix du marché de Nice doivent être supérieurs à ceux décidés par les autorités en 1450.

⁵⁴ L'Occident aux XIV e et XV siècles. Aspects économiques et sociaux, Paris, 1966 p. 94

⁵⁵ op. cit., p. 33

⁵⁶ L. Stouff, op. cit., p.70

⁵⁷ La vie en Provence orientale aux XIVe et XVe siècles. Un exemple : Grasse à travers les actes notariés, Paris, 1969, p.119

⁵⁸ ор. сіт., р.68

⁵⁹ op. cit., p.120

⁶⁰ ор. cit., р.123

Si les prix des blés achetés par Nice sont donc probablement élevés au regard des cours moyens constatés en Provence, ils semblent être cependant à peu près au niveau de ceux pratiqués dans des villes comme Arles ou Grasse. L. Stouff⁶¹ constate lui-même que les cours sont plus élevés dans les villes importantes, comme Arles, qui sont d'importants centres de consommation. Nice, ville moyenne, est aussi dans le cas. Il ajoute que les villes connaissent aussi des variations saisonnières dans les prix de leurs blés. Grâce aux huit données de l'année 1450, nous pouvons essayer de voir si ce phénomène touche aussi Nice.

Les comptes de 1450 nous fournissent en effet les prix payés par la commune pour des saisies de blés en janvier-février, et en octobre-novembre. Il nous manque bien sûr les prix de beaucoup de mois pour réaliser une courbe annuelle, à défaut, nous avons représenté les huit prix dont nous disposons sur deux saisons. Nous constatons ainsi que les cours du froment sont plus élevés vers la fin de l'hiver (11 à 12 gros de fin janvier à mars) qu'à l'automne (9 et 10 gros fin octobre et début novembre), si la variation est assez faible et si nous ne possédons pas beaucoup de données, nous pouvons néanmoins voir ici un mouvement saisonnier des prix. Les autorités communales semblent tenir compte des cours du marché pour fixer leurs prix, l'hiver : les cours montent progressivement jusqu'à la fin du printemps, période critique de la soudure, où les prix atteignent leur maximum. Par opposition, les prix les plus bas s'observent depuis les moissons jusqu'à l'automne, quand le grain est abondant sur le marché.

Les augmentations saisonnières constatées pour la Provence sont généralement de l'ordre de 20 à 40% entre l'automne et le printemps⁶²; si l'on augmente de 20% le prix moyen de 9,5 gros constaté à l'automne 1450 à Nice, on obtient 11,5 gros, soit le prix moyen de la fin de l'hiver 1450. La variation du cours du froment que l'on peut constater à Nice à travers cet exemple, semble donc être du même ordre que celles constatées en Provence.

Nos données, des prix imposés par la commune, ne sont pas forcément représentatives des cours libres pratiqués à Nice. L'étude des prix communaux nous a tout de même permis d'observer que les fluctuations, bien que peut-être assez faibles, existent même si nous ne connaissons pas les variations du cours du florin. Il est possible que les prix les plus élevés se situent dans la deuxième moitié du XVe siècle. Les cours, supérieurs à la moyenne des prix provençaux, semblent cependant comparables à ceux de villes importantes comme Arles.

_

⁶¹ Ravitaillement et alimentation en Provence aux XIV e et XV e siècles, Paris, 1970, p. 60

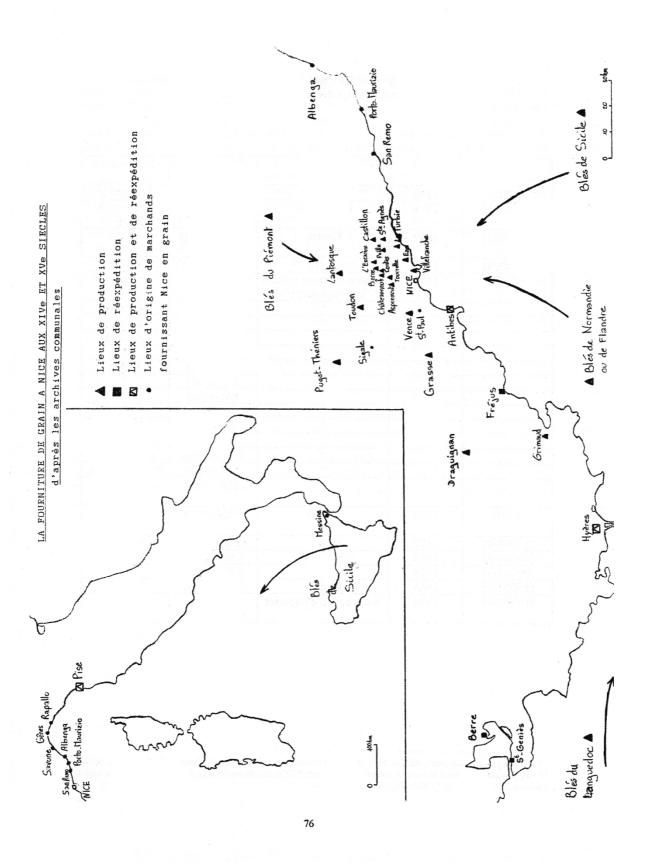
⁶² op. cit., p.56

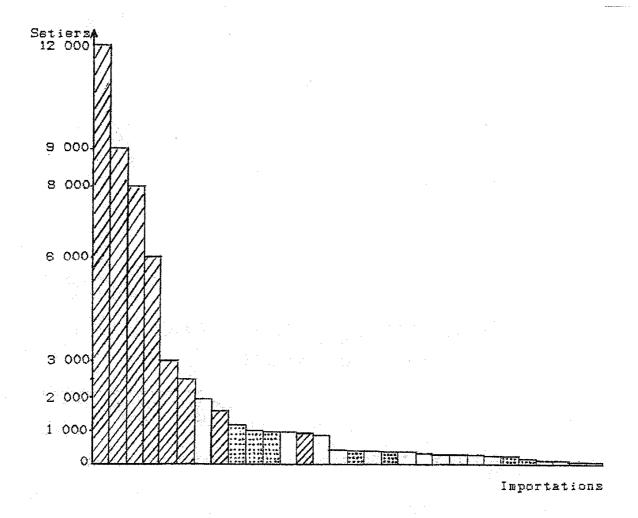
Les trente exemples de quantités de blés importées à Nice, d'après les archives communales des XIVe-XVe siècles

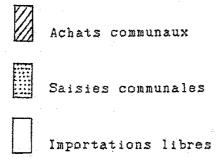
Pièce	Date	Objet	Quantité de blés	Provenance
HH001/06	1340	Saisie	850 setiers	Languedoc
HH001/10	1374	Procuration	2 000 émines	Normandie-
			génoises ⁶³	Flandre
HH003/01	1389	Contrat	3 000 émines	Sicile
			génoises	
HH003/02	1403	Dette	918 setiers	Fréjus
CC3	1430	Somme d'argent versées	933 setiers	Pise
		aux importateurs		
		"	404 setiers	Saint-Paul
		"	390 setiers	Savone
		"	64 setiers	Antibes
		"	50 setiers	"
		"	299 setiers	Fréjus
		"	250 setiers	"
		"	376 setiers	"
		"	80 setiers	"
		"	77 setiers	Hyères
		"	315 setiers	?
		"	1 877 setiers	?
		"	348 setiers	Porto-Maurizio
		"	388 setiers	Berre-en-
				Provence
HH010	1450	Saisies	4 068 setiers	Marchands
				ligures
HH003/03	1457	Contrat	12 000 setiers	Languedoc
HH004/02	1463	Contentieux	1 500 setiers	Piémont
HH003/04	1478	Contrat	3 000 setiers	?
HH003/05	1483	Contrat	2 500 setiers	Sicile?
HH002/04	1488	Autorisation d'importer	2 000	Provence
			sommades ⁶⁴	

⁶³ L'émine génoise vaut trois setiers de Nice d'après les conversions effectuées par le clavaire (HH010 folio 1, verso)

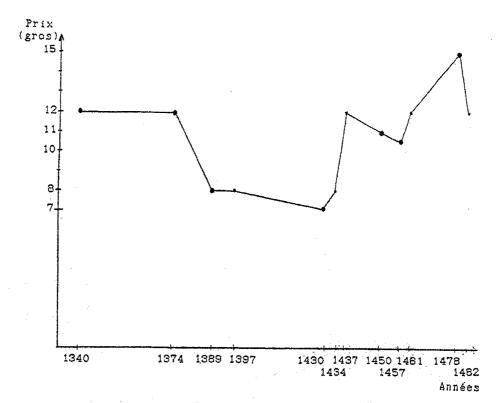
⁶⁴ Correspond peut-être à la saumée, valant 126 kg d'après N. Coulet, Aix-en-Provence, Espace et relations d'une capitale (milieu du XIV e siècle-milieu du XV e siècle), Aix, 1988, p. 494







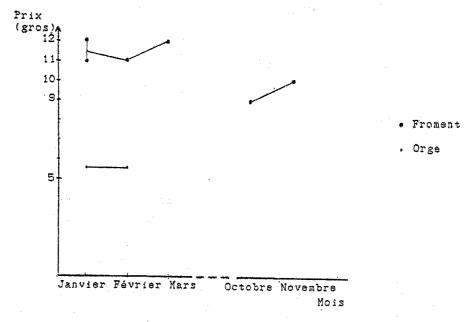
<u>Graphique</u> n°1: Répartition quantitative des trente importations mentionnées dans les achives communales de Nice des XIVe et XVe siècles.



Graphique n°2: Quelques prix du froment à Nice aux XIVe et XVe siècles d'après:

• les archives communales

• E. Cais de Pierlas



Graphique n°3: Prix des blés saïsis à Nice en 1450.